

# La Propriété industrielle

Parait chaque mois  
Abonnement annuel:  
fr.s. 115.—  
Fascicule mensuel:  
fr.s. 10.—

96<sup>e</sup> année - N° 9  
Septembre 1980

Revue mensuelle de  
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

## Sommaire

|   |             |
|---|-------------|
| ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  |             |
| — Convention OMPI. Adhésion. Guinée . . . . .   | 205         |
| RÉUNIONS DE L'OMPI  |             |
| — OMPI/PNUD/Philippines. Journées d'études sur l'utilisation efficace du système de la propriété industrielle en faveur des inventeurs, de l'industrie et du commerce dans la région de l'Asie et du Pacifique . . . . .  | 205         |
| — OMPI/OUA/CEA. Séminaire sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays nouvellement indépendants d'Afrique . . . . .  | 207         |
| ÉTUDES GÉNÉRALES  |             |
| — L'exploitation des brevets en Argentine (O. Etcheverry) . . . . .   | 209         |
| NOUVELLES DIVERSES  |             |
| — Etats-Unis d'Amérique. Message sur l'innovation industrielle . . . . .  | 211         |
| — Malawi . . . . .  | 212         |
| CALENDRIER DES RÉUNIONS . . . . .   | 213         |
| ANNEXE  |             |
| — Statistiques de propriété industrielle pour 1979 (Publication A)  |             |
| LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE   |             |
| — Note de l'éditeur   |             |
| — PARAGUAY  |             |
| Loi N° 751 sur les marques (du 20 juillet 1979) . . . . .   | Texte 3-001 |
| Décret N° 10.732 instituant la classification des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques et créant la Commission de classification (du 23 octobre 1979) . . . . .  | Texte 3-002 |
| — TRAITÉS MULTILATÉRAUX   |             |
| Règlement d'application de l'Accord du 2 mars 1977 relatif à la création d'une Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle, constituant révision de l'Accord relatif à la création d'un Office Africain et Malgache de la Propriété Industrielle du 13 septembre 1962 et des annexes audit Accord du 2 mars 1977 (du 22 février 1979) . . . . . | Texte 1-006 |

© OMPI 1980

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.



## Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

### Convention OMPI

#### Adhésion

#### GUINÉE

Le Gouvernement de la Guinée a déposé le 13 août 1980 son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) signée à Stockholm le 14 juillet 1967.

La Convention OMPI entrera en vigueur à l'égard de la Guinée le 13 novembre 1980.

Notification OMPI N° 114, du 20 août 1980.

## Réunions de l'OMPI

### OMPI/PNUD/Philippines

**Journées d'études sur l'utilisation efficace du système de la propriété industrielle en faveur des inventeurs, de l'industrie et du commerce dans la région de l'Asie et du Pacifique**

(Manille, 13 au 23 avril 1980)

#### NOTE \*

L'OMPI a organisé à Manille, en avril 1980, avec la coopération du Gouvernement des Philippines et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), des journées d'études sur l'utilisation efficace du système de la propriété industrielle en faveur des inventeurs, de l'industrie et du commerce dans la région de l'Asie et du Pacifique. On avait fait en sorte que ces journées

d'études coïncident avec le deuxième Festival des inventions philippines et avec le quatorzième Concours annuel des inventeurs, aux cérémonies de clôture desquelles le Directeur général a offert la médaille d'or internationale de l'OMPI pour l'invention la plus éminente et la médaille d'or de l'OMPI pour l'inventeur philippin le plus éminent de 1980, ainsi que des diplômes correspondants. Il a annoncé que ces deux médailles et ces deux diplômes de l'OMPI continueraient à être décernés chaque année aux Philippines et que des distinctions analogues seraient également offertes lors de festivals ou de concours similaires éventuellement organisés dans d'autres pays en développement.

Parmi les 102 participants aux journées d'études figuraient 46 représentants de 17 pays et d'un territoire (Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam, Hong-Kong) ainsi que des observateurs de l'Association asiatique d'experts juridiques en brevets (APAA), de la Fédération internationale des associations des inventeurs (IFI) et des Philippines. La liste des participants suit la présente note.

\* La présente note a été établie par le Bureau international de l'OMPI.

Des exposés ont été présentés par des conférenciers invités des Etats-Unis d'Amérique, de l'Inde, du Japon et de la Suède ainsi que par des fonctionnaires de l'OMPI. Chaque exposé a été suivi d'un libre débat pendant lequel les participants ont posé des questions aux conférenciers et au Directeur général ou ont fait des déclarations ou des observations sur l'expérience de leur pays, de leurs associations ou de leurs fédérations en matière de propriété industrielle en général ou plus particulièrement en rapport avec l'encouragement et la promotion de l'activité inventive et innovatrice locale.

Les participants sont convenus de présenter les conclusions et les recommandations suivantes:

a) les journées d'études ont été extrêmement intéressantes et utiles dans la mesure où elles leur ont donné la possibilité de s'informer des mesures, politiques et pratiques juridiques et autres qui ont été adoptées dans les pays et territoires de la région et hors de la région dans le but d'encourager et d'assister les inventeurs et innovateurs locaux, ainsi que des difficultés rencontrées à cet égard dans certains pays de la région;

b) ces mesures, politiques et pratiques juridiques et autres, devraient être attentivement prises en considération pour la rédaction des lois en rapport avec la propriété industrielle dans les pays et territoires de la région;

c) un système national de propriété industrielle conçu pour s'adapter aux objectifs de développement d'un pays ou territoire de la région, y compris la protection des brevets, le soutien à la recherche et au développement en matière d'invention, l'aide aux inventeurs locaux et les moyens de les stimuler, pourrait jouer un rôle important dans l'encouragement, la promotion et la diffusion des inventions et innovations dans les pays et territoires de la région;

d) les participants accueillent favorablement la décision de l'OMPI de décerner des médailles et diplômes pour les inventions et les inventeurs éminents de la région;

e) étant donné la valeur qu'ont les échanges d'information sur les systèmes de propriété industrielle et sur les mesures, politiques et pratiques juridiques et autres de la région en ce qui concerne l'encouragement et la promotion de l'activité inventive et innovatrice locale ainsi que la solution des difficultés rencontrées dans leur application, l'OMPI devrait continuer à organiser, avec l'aide du PNUD, des réunions au niveau régional, selon les besoins, afin de toujours mieux attirer l'attention sur la propriété industrielle en général ou sur certains de ses aspects particuliers;

f) afin de promouvoir une activité intellectuelle créatrice dans la région, l'OMPI devrait, avec l'aide du PNUD, envisager la possibilité d'organiser

des réunions et stages de formation, à l'échelon régional, sous-régional et national, à l'intention des inventeurs et des innovateurs déclarés ou en puissance de la région, en utilisant pour ces réunions et stages de formation, lorsque c'est possible, les services et les compétences disponibles dans d'autres pays et territoires de la région, encourageant ainsi la coopération technique entre ces pays et territoires;

g) l'OMPI devrait en particulier envisager, à la demande de pays ou territoires individuels ou de groupes de pays ou territoires de la région, l'organisation de réunions, au niveau national ou sous-régional, sur des questions telles que les différentes manières de concevoir la rédaction des lois de propriété industrielle, les contrats et arrangements de licences, l'information sur les brevets, l'aide et les encouragements aux inventeurs et innovateurs, cela à l'intention de participants envoyés par le gouvernement ou les gouvernements en question ainsi que par les institutions non gouvernementales intéressées par la question de la propriété industrielle;

h) lorsque des pays ou territoires individuels de la région le demandent, l'OMPI devrait leur fournir les avis et l'assistance leur permettant d'accéder à l'information technique contenue dans les documents de brevets et autres sources connexes;

i) les participants notent avec intérêt que l'étude actuellement préparée par l'OMPI sur des institutions — telles que les offices de propriété industrielle, d'autres organisations gouvernementales ou non gouvernementales y compris les sociétés et associations d'inventeurs — qui s'occupent de l'encouragement et de la promotion de l'activité inventive et innovatrice tiendra compte des expériences de ces offices, organisations, sociétés et associations de la région;

j) l'OMPI devrait poursuivre, avec l'aide du PNUD, son étude sur le système de propriété industrielle dans la région;

k) dans la formulation et l'application des projets multinationaux mentionnés plus haut, l'OMPI et le PNUD devraient accorder toute l'attention qu'elle mérite à l'utilisation maximale — directement et indirectement — des services disponibles au *Regional Centre for Technology Transfer (RCTT)* de Bangalore (Inde) ce qui renforcerait la capacité du Centre de jouer son rôle dans le transfert de technologie;

l) l'OMPI devrait publier dans un volume les exposés qui ont été faits aux journées d'études et en distribuer des exemplaires, aussi largement que possible, dans la région et en dehors, aux institutions gouvernementales et non gouvernementales, aux organisations, aux sociétés et aux associations intéressées par l'encouragement et la promotion de l'activité inventive et innovatrice.

## LISTE DES PARTICIPANTS \*\*

### I. Etats et autorités gouvernementales

**Afghanistan:** S. Ali; M. A. Ayubi. **Bangladesh:** A. Aminuddin; A. Quader; K. M. S. Ullah. **Bhoutan:** N. D. Dukpa; T. R. Sharma. **Chine:** Wu Huijin; Yang Daosheng. **Fidji:** I. V. Helu (M<sup>me</sup>). **Inde:** M. P. Bhatnagar; J. C. Srivastava. **Indonésie:** N. Bakar (M<sup>me</sup>); G. Hamdani (M<sup>le</sup>); I. Noerdin; S. Partinah (M<sup>le</sup>). **Malaisie:** N. Abidin (M<sup>me</sup>); H. Hussain. **Mongolie:** N. Ganhuyag; T. Hasbator. **Népal:** S. M. Pradhan; J. B. Rajbhandari. **Pakistan:** R. A. Malik. **Papouasie-Nouvelle-Guinée:** W. Fox; G. E. Harre; E. Kedek; S. Mark; M. Rawali. **Philippines:** E. Bautista; G. O. Catan, Jr.; R. Gonzales; M. B. Marzan; F. Ll. Santillan; L. G. Tansinsin (M<sup>me</sup>); T. P. Velasco. **République de Corée:** E.-B. Kim; M.-G. Paik. **Sri Lanka:** K. A. D. S. Jayasinghe; N. E. Ratnajeewa. **Thaïlande:** Kanokphan Chancharaswat (M<sup>me</sup>); Yanyong Phuangrach. **Viet Nam:** Le Khac Trung; Tran Cuc. **Hong-Kong:** Shum Lap Shing; Sum Chee Wan Daniel.

### II. Organisations internationales

**Association asiatique d'experts juridiques en brevets (APAA):** R. Abiera, Jr.; A. Q. Ancheta; D. M. Guevara; N. Laman; E. Narciso, Jr.; A. Ongsoco; A. Saludo; J. S. J. Sayoc; A. Velicaria; C. Uttasart. **Fédération internationale des associations des inventeurs (IFIA):** L. B. Knutrud.

### III. Conférenciers invités

U. Baxi (Inde); E. J. Brenner (Etats-Unis d'Amérique); S. Inouye (Japon); O. Storakers (Suède).

### IV. Observateurs philippins

N. Aboganda; F. A. Adriano; C. P. Buccat; G. A. Calleja; C. Castañeto (M<sup>me</sup>); F. Catacutan (M<sup>me</sup>); C. Cazeñas; R. Collantes; R. Concepcion; J. D. Eisma; C. Embradora; T. Fulgado (M<sup>me</sup>); G. Javier (M<sup>me</sup>); S. Javier; A. Laya, Jr.; J. L. Ledesma; R. T. Macam; C. Magno; J. Magno; J. Manzano; M. L. Nonato; C. Pascual (M<sup>me</sup>); R. Pasola; A. Patriarca (M<sup>me</sup>); R. B. Ramizo (M<sup>me</sup>); D. V. Reyes (M<sup>me</sup>); R. Salido; S. Sian; Z. P. Teruel (M<sup>me</sup>); A. Tolentino; M. Torres.

### V. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

B. R. Devarajan (*Représentant résident*); A. Y. Morvan (*Représentant résident adjoint*); K. Wilairat (*Assistant Resident Representative*); C. Espina (*Assistant administratif*); L. Santos (M<sup>me</sup>) (*Fellowship Officer*).

### VI. OMPI

A. Bogsch (*Directeur général*); F. Moussa (*Chef de la Section des relations extérieures, Division des relations extérieures et de la politique de coopération pour le développement*); L. Kadirgam (Chef de la Section de la politique de coopération pour le développement, Division des relations extérieures et de la poli-

tique de coopération pour le développement); I. Pike-Wanigasekara (M<sup>me</sup>) (*Assistante, Cabinet du Directeur général*); R. Andary (*Administrateur principal chargé de l'information en matière de brevets, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*).

## OMPI/OUA/CEA

### Séminaire sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays nouvellement indépendants d'Afrique

(Bissau, 19 au 22 mai 1980)

### NOTE \*

En coopération avec l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'OMPI, à l'invitation du Gouvernement de la Guinée-Bissau et avec l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a organisé à Bissau, du 19 au 22 mai 1980, le Séminaire sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays nouvellement indépendants d'Afrique.

Ce séminaire avait pour but de contribuer à la mise en application de la résolution 32/19 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en sa session de 1979 et intitulée « Coopération entre les Nations Unies et l'OUA ». Il avait pour objet d'informer les participants sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement et de leur présenter le programme de l'OMPI de coopération pour le développement ainsi que les avantages qu'ils peuvent en retirer.

Sur les huit Etats africains récemment parvenus à l'indépendance qui avaient été invités (Angola, Cap-Vert, les Comores, Djibouti, Guinée-Bissau, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles), trois étaient représentés, à savoir l'Angola, le Cap-Vert et la Guinée-Bissau. En outre, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le PNUD, la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) et l'Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (URTNA) étaient représentés par des observateurs. Quatorze observateurs de la Guinée-Bissau étaient également présents. Les conférenciers invités du Brésil et du Portugal ainsi que des fonctionnaires de l'OMPI ont présenté les documents de travail et dirigé les discussions. La liste des partici-

\*\* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international de l'OMPI.

\* La présente note a été établie par le Bureau international de l'OMPI.

pants suit la présente note. Les langues de travail du Séminaire étaient le français et le portugais.

Le Séminaire a été ouvert par le Commissaire Principal de la Guinée-Bissau. M. J. Gomes Cardoso, délégué représentant le Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat de la Guinée-Bissau, a été élu président.

Après une discussion animée, au cours de laquelle a été pleinement exploré le rôle que les systèmes nationaux de propriété intellectuelle et la coopération internationale en ce domaine peuvent jouer dans le développement, les participants ont voté une motion de remerciements au Gouvernement hôte ainsi que la recommandation suivante:

#### RECOMMANDATION

Les participants au Séminaire sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays nouvellement indépendants d'Afrique, réunis à Bissau du 19 au 22 mai 1980,

- *Ayant constaté le rôle que peuvent jouer la propriété industrielle et la propriété littéraire et artistique dans leur développement,*
  - *Désireux de voir les pays nouvellement indépendants d'Afrique s'organiser efficacement dans ces deux domaines,*
  - *Tenant compte du programme d'assistance technico-juridique de l'OMPI en faveur des pays en développement,*
1. *Recommandant aux Gouvernements des pays nouvellement indépendants d'Afrique de prendre les mesures suivantes :*
    - a) former des cadres en matière de propriété intellectuelle;
    - b) élaborer et promulguer des législations nationales sur la propriété industrielle et sur la propriété littéraire et artistique;
    - c) créer les structures nécessaires à l'application de ces législations;
    - d) participer plus largement aux activités de l'OMPI et envisager la possibilité d'adhérer à la Convention instituant cette Organisation (Convention OOMPI);
  2. *Recommandant à l'OMPI*
    - a) d'accroître son assistance aux pays nouvellement indépendants d'Afrique; et, en particulier,
    - b) de mettre à leur disposition, dans la mesure du possible, un plus grand nombre de bourses de formation;
    - c) d'envisager, avec le concours de l'OUA, de la CEA et du PNUD, l'organisation d'autres séminaires pour leur permettre de mieux apprécier les aspects de la propriété intellectuelle qui n'ont pu être discutés de façon approfondie à Bissau;
  3. *Ont noté avec satisfaction que l'OMPI prévoit d'organiser à l'intention de tous les pays africains, à Khartoum, un séminaire sur la propriété industrielle, et à Lomé, conjointement avec l'Unesco et le BIT, un séminaire sur le droit d'auteur et les droits voisins;*
  4. *Ont apprécié, à l'occasion de ce séminaire, la coopération qui existe entre l'OMPI, l'OUA et la CEA et qui pourra s'étendre à d'autres organisations africaines, telle que la CEAO;*

5. *Ont noté avec satisfaction l'offre de l'Institut national de la propriété industrielle du Brésil de contribuer au programme d'assistance de l'OMPI en leur faveur.*

#### LISTE DES PARTICIPANTS \*\*

##### I. Etats

**Angola:** A. Fernandes Junior; M. M. Sousa Monteiro Oliveira e Silva. **Cap-Vert:** V. V. Benros de Melo Duarte (M<sup>me</sup>). **Guinée-Bissau:** *Délégués :* J. Gomes Cardoso; L. Gomes; H. Proença Mendes Tavares; *Observateurs :* U. d'Avila Branco (M<sup>me</sup>); P. Kanfome; L. A. Ventura; F. J. de Castro Fernandes; A. A. Duarte; M. L. Buscardine (M<sup>me</sup>); D. Mendoça; R. J. Dias Cabral; B. Correia; J. M. Jaquite; S. Arsenic (M<sup>me</sup>); M. M. Mendes; L. Ferreira Monteiro; L. A. Ramos Monteiro.

##### II. Organisations des Nations Unies

**Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO):** A. Amri. **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD):** A. Tchitov.

##### III. Organisation intergouvernementale

**Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO):** M. Maiga.

##### IV. Organisation non gouvernementale

**Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (URTNA):** A. Marzouki.

##### V. Conférenciers invités

A. C. Bandeira (Brésil); A. M. Pereira (Portugal).

##### VI. OOMPI et Organisations coopérantes

**Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI):** K.-L. Liguer-Laubhouet (M<sup>me</sup>) (*Vice-directeur général*); I. Thiam (*Directeur, Division des relations extérieures et de la politique de coopération pour le développement*).

**Organisation de l'Unité africaine (OUA):**

M. Diouf (*Chef de la Section culturelle, Addis Abeba*).

**Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA):** Y. Diakite (*Professeur IDEP, Dakar*).

\*\* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international de l'OMPI.

## Etudes générales

### L'exploitation des brevets en Argentine

O. ETCHEVERRY \*

\* Avocat, associé de l'étude Allende & Brea, Buenos Aires; Secrétaire général de l'Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI).



## Nouvelles diverses

### ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

#### Message sur l'innovation industrielle

Le 31 octobre 1979, le Président Carter a adressé au Congrès des Etats-Unis d'Amérique un message spécial sur l'innovation industrielle \*. Des extraits en sont reproduits ci-après.

« L'innovation industrielle — la mise au point et la commercialisation de nouveaux produits et de nouveaux procédés — est un élément essentiel de la puissance et de la croissance de l'économie américaine. Elle contribue à assurer la vitalité de l'économie, l'amélioration de la productivité, la compétitivité à l'échelon international et la création d'emplois et à améliorer la qualité de la vie pour chaque Américain. En outre, l'innovation industrielle est nécessaire pour résoudre certains des problèmes les plus pressants de la Nation — maîtriser l'inflation, trouver des nouvelles sources d'énergie et mieux protéger celles qui existent, répondre aux besoins alimentaires de la population du monde entier, protéger l'environnement et nos ressources naturelles et améliorer les soins de santé.

L'histoire de notre Nation est riche d'une longue tradition d'innovation industrielle. L'Amérique a toujours joué un rôle de premier plan dans le monde

pour la mise au point de nouveaux produits, de nouveaux procédés et de nouvelles techniques tout en assurant la diffusion et l'usage massifs de ceux-ci. Nous occupons toujours ce poste de premier plan mais nos produits subissent une concurrence de plus en plus forte de l'étranger. La plupart des grands pays industriels s'efforcent de nos jours de s'assurer une position compétitive dominante grâce à l'innovation industrielle. C'est là un défi que nous ne pouvons plus nous permettre d'ignorer. Pour relever ce défi, il nous faut renforcer nos propres politiques tendant à développer la compétitivité et l'esprit d'entreprise de la Nation dans les décennies à venir. Le présent message est une première étape importante dans cette voie.

Je vais aujourd'hui annoncer les mesures qui contribueront à conserver à notre pays son rôle de premier plan en matière d'innovation industrielle. Ces initiatives portent sur neuf points stratégiques:

- Promouvoir le transfert de l'information
- Développer les connaissances techniques
- Renforcer le système des brevets
- Préciser la politique anti-trust
- Favoriser le développement des petites entreprises actives en matière d'innovation
- Ouvrir les services d'achat fédéraux aux innovations
- Améliorer notre système de réglementation
- Faciliter l'adaptation des travailleurs et des employeurs à l'évolution technique
- Maintenir un climat propice à l'innovation.

#### Initiatives

**1. Promouvoir le transfert de l'information.** Très souvent, l'information qui sous-tend le progrès technique ne parvient pas à la connaissance des sociétés qui seraient capables de l'exploiter commercialement. J'ai donc décidé de prendre plusieurs mesures destinées à faciliter et à encourager la circulation des connaissances et de l'information techniques. Ces mesures comprennent la création du Centre d'exploitation des techniques fédérales dans le cadre du Service national de l'information technique, afin de favoriser le transfert des connaissances que détiennent

\* 125 Congressional Record H 10046 (II. Doc. No. 96-214).

##### Note de l'éditeur :

Les informations additionnelles suivantes nous ont été communiquées par l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique:

*Initiative 1 (Promouvoir le transfert de l'information) :* Le Centre d'exploitation des techniques fédérales doit commencer à fonctionner le 1<sup>er</sup> octobre 1980.

*Initiative 2 (Renforcement du système des brevets) :* La Chambre des représentants examine actuellement des textes de lois qui visent à instaurer un système de réexamen des brevets et à définir une politique fédérale uniforme en matière de brevets ainsi qu'à moderniser le système budgétaire de l'Office des brevets et des marques, à établir un système de taxes de renouvellement et à améliorer le recouvrement des taxes pour le traitement des demandes.

*Initiative 9 (Maintien d'un climat favorable à l'échelon fédéral) :* Un Sous-comité du Conseil national de la productivité chargé de suivre et d'encourager l'innovation a commencé ses travaux en 1980. Il est présidé par l'*Assistant Secretary for Productivity, Technology and Innovation* du Département du commerce.

les laboratoires fédéraux; elles tendent aussi à développer, par l'intermédiaire des Départements d'Etat et du commerce, des possibilités d'accès à l'information technique mise au point à l'étranger.

**3. Renforcement du système des brevets.** Les brevets peuvent être un stimulant vital pour l'innovation mais la procédure d'obtention des brevets est devenue coûteuse, longue et peu fiable. Chaque année, le nombre des brevets délivrés à des Américains diminue. Sur mes instructions, l'Office des brevets et des marques va entreprendre un important travail de revalorisation et de modernisation de ses procédures, afin d'inciter de nouveau les intéressés à faire breveter — et donc à mettre au point — des inventions. Je m'emploierai aussi à faire adopter une législation qui renforce les pouvoirs de l'Office des brevets et des marques quant au réexamen des brevets déjà délivrés, ce qui évitera de longues et coûteuses procédures pour statuer sur la validité des brevets.

Depuis plus de 30 ans, les organismes fédéraux qui soutiennent les activités de recherche et développement dans l'industrie et les universités mènent des politiques contradictoires en ce qui concerne l'attribution des droits pertinents résultant de ces travaux. Cette confusion a sérieusement entravé l'application de ces brevets dans l'industrie. Afin de remédier à cet état de choses et d'encourager cette exploitation, je favoriserai l'adoption d'une législation fédérale uniforme en matière de brevets. Cette législation prévoira des licences exclusives en faveur d'entrepreneurs dans des domaines d'exploitation spécifiques qu'ils accepteront de commercialiser et permettra aux pouvoirs publics d'accorder des licences à des entreprises dans d'autres domaines. A défaut d'une telle commercialisation de la part du preneur de licence, les pouvoirs publics se réservent la faculté de se réapproprier ces droits. Je m'efforcerai également de faire en sorte que les petites entreprises et les universités, qui ont les premières inspiré la législation actuellement soumise au Congrès, conservent la propriété du brevet, en contrepartie de la place particulière qu'elles occupent dans notre société.

**9. Maintenir au niveau fédéral un climat propice à l'innovation.** Les initiatives annoncées dans le présent message ne sont que les premières mesures d'un plan destiné à renforcer la puissance technologique des Etats-Unis. Nous devons aussi instaurer et maintenir un climat favorable à l'innovation industrielle. Il appartient au Gouvernement fédéral de diriger toute action tendant à instaurer ce climat. Ses efforts en ce sens doivent être constants. Je me dois, pour ma part, de veiller à ce que ces objectifs soient atteints.

Je charge le Conseil national de la productivité d'assumer en permanence les tâches consistant à

contrôler l'innovation, à mettre au point des politiques destinées à encourager l'innovation et à prêter son concours aux Départements et organismes chargés de mettre en œuvre les politiques annoncées ce jour. Je crée également un prix présidentiel destiné à récompenser l'innovation technique afin que les inventeurs et entrepreneurs de ce pays comprennent que nous attachons la plus haute valeur nationale à leurs contributions.

Chacune des initiatives que je viens de proposer est destinée à étayer un important élément du processus d'innovation. Toutes ces initiatives conjuguées devraient grandement contribuer à renforcer l'aptitude de notre Nation à mettre au point et développer l'innovation industrielle. Toutes ces mesures d'incitation ne pourront cependant pas permettre à elles seules de résoudre les difficultés que nous éprouvons actuellement pour encourager l'innovation nécessaire. Dans notre système économique, l'innovation industrielle relève essentiellement du secteur privé. Les dirigeants de l'industrie doivent faire un choix entre la mise au point et la commercialisation de nouveaux produits représentant une innovation ou bien la découverte et l'application de nouveaux moyens de fabriquer des produits existants. Si le Gouvernement fédéral peut développer des conditions favorables aux activités d'innovation, il appartient au secteur privé de décider en dernier ressort si cette innovation se concrétisera.

## Conclusion

L'innovation est un processus délicat et complexe qui recouvre un ensemble de faits allant de l'inspiration de l'inventeur à la stratégie de commercialisation du producteur final. Bien que dans la succession d'opérations reliant l'invention à la vente nous ayons trouvé maints exemples de modifications à apporter à la politique fédérale, il n'y a en aucun cas place pour une intervention spécifique du Gouvernement fédéral qui puisse renforcer le processus d'innovation industrielle. Nous avons donc arrêté un certain nombre d'initiatives dont chacune nous paraît utile. Nous espérons qu'elles auront globalement une incidence non négligeable. Elles ne représentent néanmoins qu'un premier engagement dans le combat qu'il faudra livrer en permanence pour maintenir la puissance technologique de l'économie américaine. Je m'engage à poursuivre cette tâche et je demande au Congrès de joindre ses efforts aux miens dans cette entreprise commune. »

## MALAWI

« *Registrar of Patents, Trade Marks and Designs* »

Nous apprenons que M. Pandomo Arnold Msiska a été nommé *Registrar of Patents, Trade Marks and Designs*.

# Calendrier

## Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

### 1980

- 6 au 10 octobre (Genève) — Union de Locarno — Comité d'experts
- 14 au 17 octobre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de brevets pour les pays en développement
- 20 au 24 octobre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique du PCT
- 17 au 21 novembre (Genève) — Union de Berne et Convention universelle sur le droit d'auteur — Groupe de travail sur l'ensemble des problèmes que pose aux pays en développement l'accès aux œuvres protégées selon les conventions de droit d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 24 au 28 novembre (Vienne) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche — Sous-groupe chargé de la classe B 60
- 24 novembre au 5 décembre (Genève) — Union de Nice — Comité d'experts
- 1<sup>er</sup> au 3 décembre (Lomé) — Coopération pour le développement — Séminaire régional africain sur le droit d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 1<sup>er</sup> au 5 décembre (Paris) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche — Sous-groupe chargé de la classe G 01, etc.
- 4 et 5 décembre (Lomé) — Séminaire régional africain sur les droits voisins (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 8 au 12 décembre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts
- 15 au 19 décembre (Paris) — Union de Berne — Comité d'experts gouvernementaux sur les problèmes découlant de l'utilisation d'ordinateurs (convoqué conjointement avec l'Unesco)

## Réunions de l'UPOV

### 1980

- 14 octobre (Genève) — Comité consultatif
- 15 au 17 octobre (Genève) — Conseil
- 10 au 12 novembre (Genève) — Comité technique
- 13 et 14 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique

## Réunions d'autres organisations internationales s'occupant de propriété industrielle

- 1980
- Organisation européenne des brevets — 8 au 12 décembre (Munich) — Conseil d'administration
- Association internationale pour la protection de la propriété industrielle — 16 au 21 novembre (Buenos Aires) — 31<sup>e</sup> Congrès
- Pacific Industrial Property Association — 22 au 24 octobre (Tokyo) — 11<sup>e</sup> Congrès international

